Le Monde.fr

L'ex-gendarme Paul Barril obtient sa remise en liberté

Reuters 23.01.08 | 23h07

MARSEILLE (Reuters) - Un juge d'instruction de Marseille a ordonné mercredi soir la remise en liberté de l'ancien gendarme de la cellule antiterroriste de l'Elysée Paul Barril, incarcéré depuis fin décembre dans le cadre de l'enquête sur le cercle de jeux parisien Concorde, apprend-t-on de source judiciaire.

Il devrait être libéré de la prison des Baumettes jeudi après le paiement d'une caution de 10.000 euros, comme l'a demandé le juge d'instruction dans son ordonnance.

L'ancien membre du GIGN (Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale), âgé de 61 ans, a été mis en examen pour "association de malfaiteurs en vue de la commission d'extorsion en bande organisée, en vue de commission d'assassinat et en vue de commission de corruption" dans le cadre de l'affaire visant le cercle de jeux parisien Concorde.

L'ancien capitaine de gendarmerie reconverti dans la sécurité est soupçonné d'avoir joué un rôle d'intermédiaire entre différents acteurs du cercle, ce qu'il nie.

La justice enquête depuis le mois de novembre dernier sur des opérations de blanchiment d'argent effectuées par le canal du cercle Concorde.

Un consultant de 39 ans, Olivier Bazin, a pour sa part été libéré mercredi du centre pénitentiaire de Draguignan (Var).

Douze personnes, dont Roland Cassone, 64 ans, présenté par la police comme une figure du banditisme marseillais, et le banquier genevois François Rouge, ont déjà été mises en examen dans ce dossier.

L'avocat de ce dernier, toujours en prison, a affirmé à la presse suisse que le juge d'instruction tentait d'éclaircir les conditions dans lesquelles le ministère de l'Intérieur, alors dirigé par Nicolas Sarkozy, avait autorisé la réouverture du cercle Concorde en 2005.

C'est en enquêtant sur un triple meurtre au bar des Marronniers à Marseille, le 4 avril 2006, que la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) dans le crime organisé a mis au jour des malversations présumées.

Jean-François Rosnoblet, Thierry Lévêque

▼ PUBLICITE